

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

ALSACE DESTINATION TOURISME
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR 2017

Résumé : Il est proposé d'attribuer à ALSACE DESTINATION TOURISME une subvention complémentaire de 1 148 115 € à l'aide allouée le 20 janvier 2017, portant ainsi le montant total des subventions octroyées à cette association pour son fonctionnement 2017 à 1 983 108 €.
Il est également proposé d'approuver, à cet effet, l'avenant n°1 à la convention de financement du 31 janvier 2017 et d'autoriser le Président à le signer.
Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie lors de sa réunion en date du 24 février 2017.

I. Alsace Destination Tourisme : un comité interdépartemental de développement touristique au service de la Destination Alsace

AlsaceDestination Tourisme (ADT), créée le 1^{er} janvier 2016, suite à la fusion des ADT 68 et 67, a pour objet statutaire de :

- contribuer à la préparation et à la mise en œuvre de la politique touristique d'intérêt général des Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- prendre, susciter, favoriser toutes initiatives et émettre des avis techniques et expertises tendant au développement et à la promotion du tourisme en faveur de la Destination Alsace,
- contribuer à l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques des territoires avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon international, national, régional, départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet,
- fédérer et coordonner les actions des acteurs du tourisme publics ou privés.

L'ADT compte 44,4 employés équivalent temps plein, un siège social à Colmar et des bureaux à Strasbourg.

II. Subvention de fonctionnement 2017

Le budget de fonctionnement 2017 de l'ADT a été modifié et affiné par rapport à celui présenté lors de la Commission Permanente du 20 janvier 2017. Il s'élève à 4 986 495 € et est joint en annexe 1.

Lors de cette même Commission Permanente, une subvention de fonctionnement de 834 993 €, représentant 40 % du montant alloué en 2016, à savoir 2 087 482,50 €, a été accordée par anticipation à l'ADT, conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2017, telles qu'adoptées par le Conseil départemental le 2 décembre 2016.

Une convention de financement, signée le 31 janvier 2017, a également été conclue, prévoyant notamment la possibilité d'attribuer une subvention complémentaire par une délibération de la Commission Permanente et par le biais d'un avenant à la convention.

Conformément au vote du budget primitif intervenu le 17 mars dernier, une inscription de crédits de 1 983 108 € a été validée, correspondant au montant total des subventions prévues pour le fonctionnement de l'ADT au titre de l'année 2017.

La demande de soutien adressée par l'ADT au Département pour 2017 tient compte de la diminution de la participation départementale (- 5 % par rapport à 2016) et s'élève donc à 1 983 108 €(- 104 374,50 € par rapport à 2016).

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 1 148 115 € pour permettre à l'ADT de poursuivre ses missions au titre de l'année 2017. Un avenant n°1 à la convention initiale devra, à ce titre, être conclu. L'aide complémentaire pourra être versée selon un échéancier mensuel, à compter du mois de juin.

Tableau récapitulatif du montant total proposé en 2017 :

Montant accordé par anticipation (CP du 20/01/17)	834 993 €
Montant complémentaire (suite au vote du BP 2017)	1 148 115 €
Montant total 2017	1 983 108 €

La note de présentation de la programmation budgétaire de l'ADT pour 2017 est jointe en annexe n°2.

Enfin, il est précisé que, dans le cadre d'actions d'intérêt départemental particulières, le Département du Haut-Rhin se réserve la possibilité d'examiner les demandes complémentaires qui pourraient être présentées par l'ADT.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer à ALSACE DESTINATION TOURISME une subvention complémentaire d'un montant de 1 148 115 € à l'aide de 834 993 € allouée le 20 janvier 2017, et formalisée dans la convention signée le 31 janvier 2017 avec cette structure, portant ainsi le montant total des subventions attribuées à cette association pour son fonctionnement 2017 à 1 983 108 €. Cette subvention fera l'objet de sept versements mensuels à compter du mois de juin 2017, après signature par les parties de l'avenant n°1,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention signée le 31 janvier 2017 avec ALSACE DESTINATION TOURISME, joint au rapport et de m'autoriser à le signer,

- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN